

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL	X		GARAND Annabelle		X
	COUE Roger		X	<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	MORVAN Gwenaëlle	X		<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel	X		MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick		X	PRODEAU Pascal	X	
	GUYON Roger	X		CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel		X	BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène		X	SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MENAGER Stéphane	X		CAILLON Xavier		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel		X	RENOULT Antoine	X	
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques	X		LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique		X	FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette		X
	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X

	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	POUGET Jacques		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul	X		CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		AUFORT Claude		X
	CHENEAU François		X	DUVAL Cédric	X	
	NOGUET Thierry	X		LE MINTEC Yann		X
	COCHY Jacques	X		KERNEUR André		X
	PAPIN Dominique	X		FREOUR Philippe		X
	GUIHARD Christian	X		LEGOFF Joël		X
	GEFFROY Alain		X	LECROM Jean-Pierre		X

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 20
TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 20

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry NOGUET

DELIBERATION N° : 2023-06

OBJET : Avenant au marché 2019-09 « Travaux de restauration et d'entretien des berges et du lit mineur des cours d'eau du bassin versant du Brivet »

Le marché public 2019-09 « Travaux de restauration et d'entretien des berges et du lit mineur des cours d'eau du bassin versant du Brivet » prévoit dans son CCAP une clause d'actualisation des prix.
Il est proposé de remplacer le principe de l'actualisation par celui de la révision des prix.

La révision de prix prévue dans un marché public a pour objet de garantir l'équilibre économique entre l'acheteur public et le titulaire du marché. La clause de révision est un engagement contractuel réciproque. Un prix révisable est un prix qui peut fluctuer en fonction des variations économiques pendant l'exécution du marché. La révision des prix est annuelle, à la hausse ou à la baisse, et liée à des indices.

Il est proposé au conseil syndical du SBVB d'approuver un avenant relatif à la révision des prix et à la modification de la clause du CCAP du marché public 2019-09 et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant.

L'article n°8-C est ainsi modifié : le mot actualisation doit être remplacé par révision.

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De souscrire l'avenant au CTeau Brière-Brivet,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Syndical.

Le Président,
Eric PROVOST



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le
et de la publication sur le site internet le

